

ANNEXE 7 : AVIS DU PROPRIETAIRE/MAIRE SUR LA REMISE EN ETAT DU SITE
Commune de Val d'Epy – propriétaire de la parcelle ZE5.

Projet d'Installation de stockage de déchets inertes

REMISE EN ETAT

AVIS DU MAIRE

AVIS DU PROPRIETAIRE DES TERRAINS

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-46-4 du code de l'environnement et après avoir pris connaissance des éléments du dossier concernant le projet d'enregistrement d'une installation de Stockage de Déchets Inertes sise aux lieux-dits « A la Roue» et « Aux Champs Foireux », sur la commune de Val d'Epy, présenté par la société FONTENAT AG, notamment les informations concernant la remise en état du site après arrêt définitif, je soussigné,
Monsieur Michel GANNEVAL,
Agissant en qualité de maire de la commune de Val d'Epy propriétaire de la parcelle désigné ci dessous :

Commune	Section	Lieux dits	Parcelles
Val d'Epy	ZE	Aux Champs Foireux	5

Émet un avis favorable à la remise en état proposée après ledit arrêt définitif, cette remise en état consistant à retrouver un usage à vocation naturelle.

Fait à Val d'Epy

Le 29/03/2022

